



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/7B.Corr

Paris, 18 juin 2008

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada

2 - 10 juillet 2008

**Point 7B de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial**

RESUME

Ce document annule et remplace le rapport n° 16 sur l'état de conservation de **Shiretoko (Japon) (N1193)**, présenté page 39 du document WHC-08/32.COM/7B. Pour en faciliter la lecture, les corrections sont surlignées en jaune.

16 Shiretoko (Japon) (N 1193)

Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

2005

Critères

(ix) (x)

Année(s) d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Néant

Décisions antérieures du Comité

29 COM 8B.6

Assistance internationale

Néant

Fonds extrabudgétaires de l'UNESCO

Néant

Missions antérieures de suivi

Février 2008 : mission conjointe UNESCO / UICN

Principales menaces identifiées dans les rapports précédents

- a) Accélérer le développement d'un plan de gestion marin ;
- b) Développer un plan de gestion des salmonidés ;
- c) Résoudre les autres problèmes de gestion inclus dans le rapport d'évaluation de l'UICN.

Problèmes de conservation actuels

Le rapport complet sur l'état de conservation, reçu de la part de l'État partie le 31 janvier 2008, fait état de progrès sur les points suivants :

- a) L'établissement d'un conseil scientifique de trois groupes de travail d'experts et d'un comité régional de liaison pour guider la conservation et la gestion du bien ;
- b) L'extension de l'élément marin du bien de 1 à 3 km et la soumission d'une carte révisée en décembre 2005 ;
- c) Le développement d'un plan de gestion marin intégré d'utilisation multiple ;
- d) L'évaluation de l'impact des constructions fluviales sur les salmonidés et des contre-mesures prises ;
- e) La gestion appropriée du cerf sika sur le bien et sur l'île d'Hokkaido ;
- f) Les stratégies pour la promotion de l'écotourisme et de l'utilisation appropriée du site ainsi que pour les activités de recherche et de suivi.

À l'invitation de l'État partie, une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN a visité le bien du 18 au 22 février 2008, et le rapport de mission détaillé répondant aux diverses questions soulevées par la décision prise en 2005 par le Comité du patrimoine mondial est disponible sur le site : <http://whc.unesco.org/archive/2008>. Les principales constatations de la mission incluent :

Gestion des ressources marines

L'équipe de mission a passé en revue le plan de gestion marin intégré d'utilisation multiple et noté qu'il fournit un bon cadre pour la gestion des ressources marines et s'appuie sur une bonne base de participation locale et sur les meilleurs éléments scientifiques actuellement disponibles. Toutefois, l'équipe de mission estime que des détails et une élaboration complémentaire sont requis, en particulier en relation avec l'identification des priorités, des responsabilités et des délais, et qu'ils devraient également inclure des objectifs clairs et des indicateurs pour la conservation des espèces indicatrices clés, y compris le suketodara et le lion de mer de Steller. Il est également nécessaire de préparer un plan de gestion intégré regroupant les plans qui couvrent actuellement séparément la gestion marine, l'écotourisme et d'autres problèmes.

Des mesures supplémentaires sont requises pour assurer la conservation à long terme des espèces de poissons, y compris les ajustements des pratiques de gestion, en consultation avec les pêcheurs locaux. L'équipe de mission a recommandé à l'État partie de considérer l'identification et la désignation de pratiques et de zones de conservation pertinentes sur le plan local, y compris des zones de non pêche, à l'intérieur de l'habitat marin, pour garantir la productivité durable de la biodiversité marine. On observe également que les ressources des pêcheries sont affectées par des activités qui se produisent à l'extérieur du bien, en particulier des activités de pêche dans l'ensemble de la mer d'Okhotsk. Cela demande une action dépassant les limites du bien et la nécessité de poursuivre le dialogue et les consultations déjà entamés avec les autorités pertinentes et les représentants du secteur des pêches de Russie. Des mesures efficaces sont également requises pour minimiser les conflits entre les pêcheurs et la conservation du lion de mer de Steller, espèce menacée.

Gestion des salmonidés et des constructions fluviales

Les espèces de salmonidés sont un élément important de la valeur universelle exceptionnelle du bien. De ce fait, permettre leur mouvement sans entrave entre l'habitat marin et l'habitat fluvial est une stratégie de gestion cruciale. L'État partie a déjà commencé à modifier certaines des constructions qui existent sur 14 des 44 rivières à l'intérieur du bien, mais ces efforts doivent être intensifiés, en particulier dans les zones clés telles que la rivière Rusha, pour permettre le libre mouvement des salmonidés. Il est également nécessaire de surveiller avec soin l'impact à long terme de la modification des constructions fluviales sur les populations de salmonidés.

Gestion du cerf sika

La bonne gestion des populations de cerf sika est cruciale pour la conservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité du bien, en raison de l'inquiétude d'un effet possible sur la végétation native par un pâturage excessif. Un plan de gestion à ce propos a été développé, il est en cours de mise en œuvre mais les impacts sur les écosystèmes et sur les populations de cerfs doivent être surveillés avec soin afin que les pratiques de gestion puissent être adaptées en conséquence.

Gestion de l'écotourisme

Plusieurs initiatives ont été prises pour développer des activités touristiques responsables et des installations dans le bien et à proximité. Ces activités sont guidées par les groupes de travail sur l'utilisation appropriée et l'écotourisme, elles sont entreprises en consultation et en collaboration avec les communautés locales et le secteur des voyages et du tourisme, et sont basées sur les caractéristiques naturelles et les valeurs du bien. Elles visent aussi à contribuer au développement à la diversification des économies locales.

Changement climatique

La valeur universelle exceptionnelle de Shiretoko est fortement liée à la présence de glace de mer à la plus basse latitude connue dans l'hémisphère nord. Cela influence la productivité de l'écosystème marin qui, à son tour, influence la productivité et la diversité de l'écosystème terrestre. Les effets d'un changement climatique à long terme pourraient avoir une influence significative sur ce bien et de ce fait il est nécessaire de surveiller avec soin ces impacts et d'adopter des stratégies d'adaptation appropriées pour y faire face.

La mission note le progrès effectué par l'État partie dans le suivi des recommandations du Comité du patrimoine mondial et du rapport d'évaluation de l'UICN. La mission a été particulièrement impressionnée par le fort engagement des parties prenantes à tous les niveaux pour garantir le maintien de la valeur universelle exceptionnelle et de l'intégrité du bien. La mission salut l'approche de bas en haut choisie pour la gestion par l'implication des communautés locales et des parties prenantes, ainsi que la manière dont les connaissances scientifiques ont été appliquées efficacement à la gestion du bien par le comité scientifique et les groupes de travail spécifiques qui ont été créés. Ceci apporte un excellent modèle pour la gestion d'autres biens du patrimoine mondial naturel.

Projet de décision : 32 COM 7B.16.Corr

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/7B.Corr,*
2. *Rappelant la décision **29 COM 8B.6** adoptée à sa 29e session (Durban, 2005),*
3. *Félicite l'État partie pour avoir répondu de manière efficace aux recommandations faites au moment de l'inscription du bien ;*
4. *Prends note des recommandations de la mission conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN de suivi réactif et demande à l'État partie de les mettre en œuvre, en soulignant en particulier les points suivants :*
 - a) *Explorer auprès de l'organisation maritime internationale (OMI) l'obtention d'une désignation de zone maritime particulièrement sensible (PSSA) pour la partie marine du bien, en vue de lui attribuer un niveau de protection supplémentaire ;*
 - b) *Intégrer le plan de gestion marin avec le plan de gestion général du bien et identifier clairement les activités, les résultats et les indicateurs vérifiables de manière objective, assigner clairement les rôles et les responsabilités et élaborer un calendrier pour sa mise en œuvre ;*
 - c) *Compléter la révision du plan de gestion général pour le bien et intégrer tous les autres plans individuels y compris celui des éléments marins, salmonidés, cerfs sikas et pour l'écotourisme et l'utilisation appropriée ;*
 - d) *Considérer l'identification et la désignation de zones de conservation pertinentes sur le plan local, y compris zones de non pêche et pratiques, à l'intérieur de l'habitat marin pour assurer la productivité durable de la diversité marine, y compris les ressources de pêche ;*
 - e) *Poursuivre la coopération entamée avec la fédération de Russie pour trouver des solutions à long terme aux problèmes d'utilisation des ressources, en particulier la pêche non durable du suketodara et pour un échange régulier d'informations scientifiques ;*

- f) *Poursuivre et accélérer les mesures pour promouvoir la liberté de mouvement des saumons à l'intérieur du bien et aussi pour augmenter l'échappement des saumons en s'attachant en priorité à la modification des constructions sur la rivière Rusha, et au suivi de l'impact sur les populations de salmonidés ;*
 - g) *Développer des indicateurs clairs pour aider à définir des limites acceptables pour l'impact du pâturage sur la végétation naturelle et surveiller l'impact des mesures de contrôle sur les populations de cerfs sikas ainsi que sur la biodiversité et les écosystèmes du bien ;*
 - h) *Développer une stratégie d'ensemble d'écotourisme pour le bien et garantir qu'elle soit étroitement liée et intégrée aux stratégies régionales pour le tourisme et le développement économique à l'intérieur de Shiretoko ;*
 - i) *Développer pour Shiretoko une stratégie de changement climatique incluant :*
 - (i) *Un programme de surveillance, et*
 - (ii) *Des stratégies de gestion adaptatives pour minimiser les impacts du changement climatique sur ses valeurs ;*
5. *Demande également à l'État partie de tenir le Centre du patrimoine mondial régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la mission de suivi 2008 et de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2012**, un rapport sur les questions ci-dessus pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session en 2012.*